

La Ville de Saint-Étienne est le plus gros propriétaire forestier de la Loire

Environnement. Depuis 150 ans, la municipalité achète des parcelles forestières, situées dans le Pilat, mais aussi du côté de Saint-Victor-sur-Loire ou en Haute-Loire. Leur gestion est assurée par un technicien de l'Office national des forêts.

Mille deux cents hectares. C'est la surface de forêt qui appartient à la Ville de Saint-Étienne. Un territoire morcelé et s'étendant aux portes du quartier de La Rivière et à Condamine, mais aussi dans le Pilat, le long de la vallée du Furan, et en Haute-Loire, aux abords du barrage de Lavalette. Quatre massifs aux usages différents mais dont la gestion est assurée par l'Office national des forêts.

Et c'est Alain Thibaudet, technicien, qui se charge de toute la gestion de la partie ligérienne de la forêt communale stéphanoise. « Les collectivités sont obligées de passer par l'ONF pour la gestion de leurs forêts. » Et celles-ci rémunèrent l'établissement public pour cette mission.

Une mission qui recouvre bien des aspects. Celle de l'entretien des infrastructures et de la forêt d'abord. Il assure les plantations, le suivi du renouvellement du peuplement, marque les arbres à couper et met en vente le bois. Car la

forêt rapporte de l'argent, grâce à la vente du bois auprès de scieries ou de papeteries. Et, de plus en plus, les moins jolis morceaux sont broyés pour alimenter les chaufferies bois. « Saint-Étienne auto-alimente ainsi en partie ses réseaux de chauffage urbains », souligne Alain Thibaudet.

Une exploitation raisonnée

Néanmoins, l'exploitation forestière reste, en France, raisonnée, grâce à une réglementation stricte. « C'est un milieu naturel qui produit une ressource, comme la culture agricole, qui se gère sur une année, alors que la forêt se gère sur 100 ans », sourit Alain Thibaudet. En la matière, tout est question d'équilibre : « L'objectif est de ne pas récolter plus que ce qui est produit. Mais si on enlève trop peu d'arbres, la forêt vieillit et cela cause des problèmes de renouvellement ». Et de soulever un



Photos Méлина Rigot

Une sélection rigoureuse

« On coupe les grands arbres anciens pour laisser de la lumière aux plus jeunes en pleine croissance », explique Alain Thibaudet.

paradoxe : « En France, où la forêt n'a jamais été aussi grande depuis le Moyen-Âge, on la sous-exploite. Et, dans le même temps, on importe du bois d'autres pays, où la gestion de la forêt n'est pas toujours aussi raisonnée qu'en France... »

C'est Alain Thibaudet qui sélectionne les arbres à abattre en fonction de plusieurs critères. « On coupe les grands arbres anciens pour laisser de la lumière aux plus jeunes en pleine croissance », illustre-t-il.

Cependant, la vente de bois n'est souvent pas l'enjeu prioritaire des collectivités propriétaires de forêts. La Ville de Saint-Étienne a acheté son premier massif il y a 150 ans. Et depuis, elle continue d'acquérir, chaque année, de



nouvelles parcelles. Et pas seulement pour un retour financier. « Le long de la vallée du Furan et à Lavalette, l'objectif est la protection de la ressource en eau. » Celle-là même qui arrive, depuis le barrage du Pas-de-Riot ou celui de Lavalette dans les robinets des Stéphanois. À Condamine, l'objectif est la protection de cette réserve naturelle régionale. Aux portes de La Rivière, sur le massif du Frioul, l'enjeu est l'accueil du public, pour la promenade. ■

Méлина Rigot

Des chênes ou des sapins dans la forêt stéphanoise

« Chaque arbre a un terrain de prédilection, en fonction des conditions liées au sol, au climat et à l'altitude », explique Alain Thibaudet. Dans la forêt communale stéphanoise, les arbres sont des feuillus, principalement des chênes. En altitude, à plus de 800 mètres, ce sont des sapins.

« Non, les bûcherons ne sont pas des méchants ! »

Alain Thibaudet, technicien opérationnel ONF

« L'exploitation de la forêt, c'est bon pour l'environnement parce que, grâce à la photosynthèse, l'arbre stocke du CO2, qui n'est ensuite pas relâché, sauf si on le brûle. Et ça, tout le monde n'en a pas conscience », regrette Alain Thibaudet en racontant que, parfois, les bûcherons en plein travail se font insulter par les promeneurs. « Souvent, les gens perçoivent la forêt comme un sanctuaire. Ils l'utilisent pour leurs loisirs, pensant que, le reste du temps, rien ne s'y fait. » Mais, quand les promeneurs travaillent, en semaine, c'est l'ONF qui occupe le terrain, pour bichonner la forêt.

Une mission de police et de surveillance

« Beaucoup de gens pensent que la forêt est un bien commun. Or il n'y a pas une parcelle qui n'appartient pas à quelqu'un : des particuliers, mais aussi l'État, les conseils régionaux ou départementaux, les communes ou communautés de communes », explique Alain Thibaudet.

Les promeneurs ont donc des devoirs, des règles à respecter. « Le ramassage des champignons n'est pas un droit, mais il peut être toléré par le propriétaire. Le ramas-

sage du bois mort est quant à lui interdit sauf autorisation expresse du propriétaire », illustre le technicien. C'est pour faire respecter ces règles que l'ONF assure une mission de police. Ses agents sont d'ailleurs assermentés. « Dans notre région, les missions de surveillance restent marginales », tempère Alain Thibaudet. Mais le plus gros problème auquel il est confronté, lui qui travaille dans un milieu périurbain, est celui des motos et autres quads. « Les

infractions sont le plus souvent dues à une méconnaissance de la réglementation. Le but est que le milieu naturel soit respecté. On fait plus de la prévention et de l'information. Le PV est le dernier recours. »

Néanmoins, en cas de circulation motorisée sur un chemin, l'amende s'élève à 135 euros. Et en dehors des chemins, c'est le juge qui détermine le montant. « Ça peut aller jusqu'à 5 000 euros, plus les éventuels dommages. »

Repères

L'ONF

L'Office national des forêts est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement. Elle a son financement propre, apporté par les propriétaires forestiers qui lui confient la gestion de leurs parcelles, mais aussi grâce aux missions de service public qui

sont financées par l'État. Sa direction générale est à Paris. Elle compte des délégations territoriales par région, puis des agences territoriales qui regroupent des unités territoriales. Celle qui couvre le département de la Loire compte un responsable et une dizaine de techniciens (dont fait partie Alain Thibaudet), chargés chacun de la gestion de plusieurs massifs.